



Renouvellement d'assurance 2016 membre de la FKQ

La saison de renouvellement d'adhésion des membres de la FKQ approche à grands pas et nous voulons que le processus soit aussi harmonieux que possible pour les membres. La période de renouvellement d'assurance débute le 1er décembre et se termine le 31 décembre 2015.

Comme vous le savez, l'assurance responsabilité professionnelle est obligatoire pour tous les membres de la FKQ. Tous les membres de la FKQ ont directement accès au programme d'assurance responsabilité professionnelle offert par l'ACK. Nous sommes heureux de vous informer qu'il n'y aura pas d'augmentation des coûts pour l'assurance responsabilité professionnelle via le programme pour les membres de l'ACK pour 2016. Les primes pour l'assurance responsabilité professionnelle sont plus basses maintenant qu'elles ne l'étaient en 2014.

L'importance de grouper l'assurance responsabilité civile générale et l'assurance responsabilité professionnelle :

Pour seulement 45 \$ par an, vous pouvez ajouter 2 000 000 \$ d'assurance responsabilité civile générale à votre assurance responsabilité professionnelle pour un forfait complet. L'assurance responsabilité civile générale est critique si vous recevez des patients / clients à votre domicile ou si vous avez votre propre clinique / studio.

Nouvelle option pour l'assurance des biens pour une clinique, un bureau ou un studio :

La police d'assurance responsabilité civile générale de groupe de l'ACK / FKQ couvre la responsabilité civile générale pour un bureau/ clinique/ studio **loué** par un membre, et maintenant il est possible d'en assurer son contenu aussi! La nouvelle option pour la protection de biens est disponible automatiquement pour seulement 300 \$ par année pour les membres qui achètent la couverture d'assurance responsabilité civile générale et elle est disponible via le système en ligne d'application / renouvellement, rendant l'achat d'une assurance des biens simple et rapide.

Propriétaires d'édifice :

Pour ceux qui possèdent l'édifice dans lequel ils exploitent leur entreprise (veuillez noter que ceci ne s'applique pas aux membres qui louent leur espace de travail), la couverture d'assurance responsabilité civile professionnelle de groupe de l'ACK / FKQ ne sera plus disponible dans ces situations et vous devez contacter **Isabelle Blefari** chez **JSA Assurances** pour obtenir une protection spécifique à l'extérieur du programme de l'ACK / FKQ.

Lien vers le formulaire de demande en ligne de l'ACK / FKQ : www.LMS.CA/LOGIN

Entrez votre nom d'utilisateur (adresse courriel que vous avez utilisée pour accéder au système en 2015) et votre mot de passe. Le formulaire de demande simple vous prendra 3 minutes à remplir.

Nouvelles caractéristiques de la couverture 2016 (Services gratuits)

Couverture des services de consultation en matière d'atteinte à la vie privée et à la sécurité :

La nouvelle Loi sur la protection des renseignements personnels numériques est entrée en vigueur au Canada en juin 2015. La Loi comprend l'obligation de déclarer toute atteinte visant les données à la fois au Commissaire à la protection de la vie privée et aux individus affectés (c.-à-d. vos patients). Les professionnels de la santé du Canada font face à un nombre grandissant d'atteintes à la vie privée et aux données. L'impact de tels incidents sur la pratique d'un kinésologue peut être dévastateur. Qui vos membres appelleraient-ils s'ils étaient victimes de piratage ou s'ils perdaient accidentellement des données sur les patients?

L'assureur de l'ACK / FKQ, Trisura, a ajouté un nouveau service appréciable de consultation pour les membres de la FKQ. Dans le cas malencontreux où une atteinte devait se produire, Trisura a engagé des experts d'IDT911 pour aider les membres à développer une stratégie précise d'intervention ainsi qu'un plan de gestion d'incident, comprenant :

- *Conseils en cas d'atteinte – Aider à déterminer si une atteinte s'est produite et à évaluer l'ampleur de l'incident.*
- *Gestion de crise – Service de gestion des atteintes professionnel qui vous fait épargner du temps*
- *Assistance en matière de notification – Aide dans la préparation des lettres de notification conformes à la réglementation.*
- *Services de remédiation – Recommandations en rapport avec les services de remédiation pour les personnes visées.*
- *Consultation visant les relations avec les médias – Aide en matière de relations publiques afin de vous aider à rétablir la réputation de votre entreprise.*
- *Assistance juridique – Documentation des démarches entreprises et des services de remédiation fournis.*

Il est important de noter que les services de consultation sont offerts par téléphone.

Service d'assistance juridique illimité par téléphone pour des questions non liées à l'assurance :

Tous les membres de l'ACK / FKQ ont accès à un panel d'avocats qui sont bilingues, bien renseignés et autorisés à pratiquer au Québec. L'assureur a un groupe d'avocats qui détiennent de l'expérience dans différents domaines du droit (ex. : droit de la famille, du contrat, du travail, etc.). Lorsque vous appelez l'assureur en assurance responsabilité professionnelle, Trisura, vous serez référé à un avocat expérimenté dans le domaine du droit spécifique à votre question. Les avocats vous fourniront une assistance illimitée par téléphone, ils n'examineront ou ne partageront pas de documents avec vous.

Veuillez ne pas oublier de renouveler votre adhésion et votre assurance **avant le 31 décembre 2015** afin que votre assurance responsabilité ne soit pas interrompue.

Isabelle Blefari
courtier d'assurance chez **Jolicoeur Savard**

COURRIEL: iblefari@jsassurance.ca

FAX: 514-384-1524 à l'attention de Mme Isabelle Blefari

LA POSTE: Jolicoeur Savard Assurance, 8694 St-Denis, Montréal, (Québec), H2P 2H3



CANADIAN KINESIOLOGY ALLIANCE
ALLIANCE CANADIENNE DE KINÉSIOLOGIE

